

DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNAGE

Vous êtes un Média n'ayant acquis aucun droit de diffusion auprès de la Ligue Nationale de Handball pour les droits domestiques, pour les droits internationaux ou des clubs, conformément à son cahier des charges Média.

PROCEDURE

Pour soumettre votre demande de tournage à la LNH, le présent document doit être renvoyé daté, signé à c.janot@lnh.fr (copie à v.boillaud@lnh.fr), et accompagné par le formulaire PDF de l'annexe 2 du Cahier des Charges médias (Exemple des éléments à compléter pour une demande de tournage « NON DETENTEUR DE DROITS ») dûment complété. Ceci fait, vous accepterez l'ensemble des droits et obligations des médias non détenteurs de droits, vous accéderez à un formulaire vous permettra de. Une réponse vous parviendra rapidement.

Pour rappel : La LNH est seule habilitée à autoriser des médias audiovisuels à capter des images dans l'enceinte des salles à l'occasion des rencontres qu'elle organise, à l'exception des zones de presse (salle de conférence de presse, zone mixte et tribune de presse) où les demandes doivent être adressées à l'UJSF.

ORGANISATION

Badge d'accréditation : pour rappel, le badge d'accréditation n'autorise en aucun cas son détenteur à capter des images mais lui permet uniquement d'accéder à l'enceinte de la salle et aux zones qui lui sont autorisées. Les personnes ne disposant pas de badge d'accréditation "à l'année" et dont les coordonnées ont été transmises puis validées via le formulaire DAT à suivre, pourront récupérer leur badge d'accréditation auprès du club recevant, celui-ci étant en charge de l'édition des accréditations au match.

PARKINGS

Véhicule(s) léger(s) : si vous souhaitez obtenir des places de parking pour vos véhicules légers, nous vous remercions d'indiquer le nombre et l'immatriculation des véhicules afin que ces informations soient transmises au club qui dans la mesure du possible les mettra à votre disposition.

Véhicule(s) technique(s): l'aire régie est réservée au Producteur Délégué sauf autorisation spéciale.

ACCES AUX ZONES MEDIAS POUR LES NON DETENTEURS DE DROITS

Zone Tribunes

La captation d'images en tribunes par les Médias Non Détenteurs de Droits n'est pas autorisée.

Zone Bord Terrain

L'accès à la zone bord terrain est possible pour les Non Détenteurs de Droits dans les conditions suivantes :

- En avant-match, jusqu'à 45 minutes avant le coup d'envoi du match (KO-45') : accès possible en zone bord terrain uniquement aux emplacements définis par le media manager LNH lors de la réunion H-2.
- En après-match, à partir de 10 minutes après le coup de sifflet final (FW+10') : accès possible en zone bord terrain uniquement aux emplacements définis par le media manager LNH lors de la réunion H-2.

Zone Vestiaires

La captation d'images en zone vestiaires par les Médias Non Détenteurs de Droits n'est pas autorisée par la LNH.

OBLIGATIONS

Le Média s'engage à n'utiliser les images qu'il aura captées que dans le seul cadre de la demande d'autorisation de tournage qu'il a formulée et, en particulier, pour les seules utilisations figurant dans cette demande.

Toute réutilisation, rediffusion, licence, reproduction ou représentation secondaire des images captées, sous quelque forme que ce soit, au-delà de l'utilisation stipulée dans la demande formulée par le Média, est interdite et susceptible d'engager sa responsabilité.

J'ai lu et pris connaissance de l'ensemble des droits et obligations des médias "non détenteurs de droits" lors des matches de Lidl Starligue, Proligue, Coupe de la Ligue by Lidl, Trophée des Champions by Lidl et je les accepte.

Date

Signature